



ARRÊTÉ N° AC_2026_DR_856

Portant réglementation de la circulation sur les routes départementales suivantes :

- D15 du PR 55+900 au PR 69+137

- D6A du PR 0+000 au PR 5+603

- D17 du PR 27+838 au PR 29+514

- D17A du PR 10+000 au PR 5+212

- D44 du PR 0+000 au PR 12+874

- 14B du PR 0+000 au PR 4+372

du jeudi 09 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026, à l'occasion d'un incendie de feux de forêt, sur le territoire des communes de MIGNÉ, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, ROSNAY et SAINT-MICHEL-EN-BRENNE.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de SAINT-MICHEL-EN-BRENNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2026-07-07-00005 du 07 juillet 2026 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2026 dans l'Indre,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2026-04-28-00011 du 28 avril 2026 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu la demande présentée le 09/07/2026 par l'Unité Territoriale de LE BLANC demeurant 2 ter Route de la Grand'Borne, 36300 LE BLANC,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les routes départementales suivantes :

- D15 du PR 55+900 au PR 69+137
- D6A du PR 0+000 au PR 5+603
- D17 du PR 27+838 au PR 29+514
- D17A du PR 10+000 au PR 5+212
- D44 du PR 0+000 au PR 12+874
- 14B du PR 0+000 au PR 4+372

du jeudi 09 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026, à l'occasion d'un incendie de feux de forêt,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LE BLANC,

ARRÊTENT

Article 1 :

Du jeudi 09 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026, sur les routes départementales suivantes :

- D15 du PR 55+900 au PR 69+137
- D6A du PR 0+000 au PR 5+603
- D17 du PR 27+838 au PR 29+514
- D17A du PR 10+000 au PR 5+212
- D44 du PR 0+000 au PR 12+874
- 14B du PR 0+000 au PR 4+372

hors agglomération, sur le territoire des communes de **MIGNÉ, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, ROSNAY** et en et hors agglomération sur le territoire de la commune de **SAINT-MICHEL-EN-BRENNE**, à l'occasion d'un incendie de feux de forêt, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

Article 2 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par les **services du Département**.

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes du Département de l'Indre et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 5 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

Le Maire de Saint-Michel-en-Brenne,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,
Unité Territoriale de LE BLANC,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de MIGNÉ,

Au maire de la commune de MÉZIÈRES-EN-BRENNE,

Au maire de la commune de ROSNAY,

Au maire de la commune de LINGÉ,

Au maire de la commune de VENDOEUVRES,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUXROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUXROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Education,
Le Chef de l'Unité Territoriale du Blanc,



Loïc LIGNELET

09 **juin** 2026

Le maire de SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,
Isabelle GIRAUDON



Renseignements

Unité Territoriale de LE BLANC

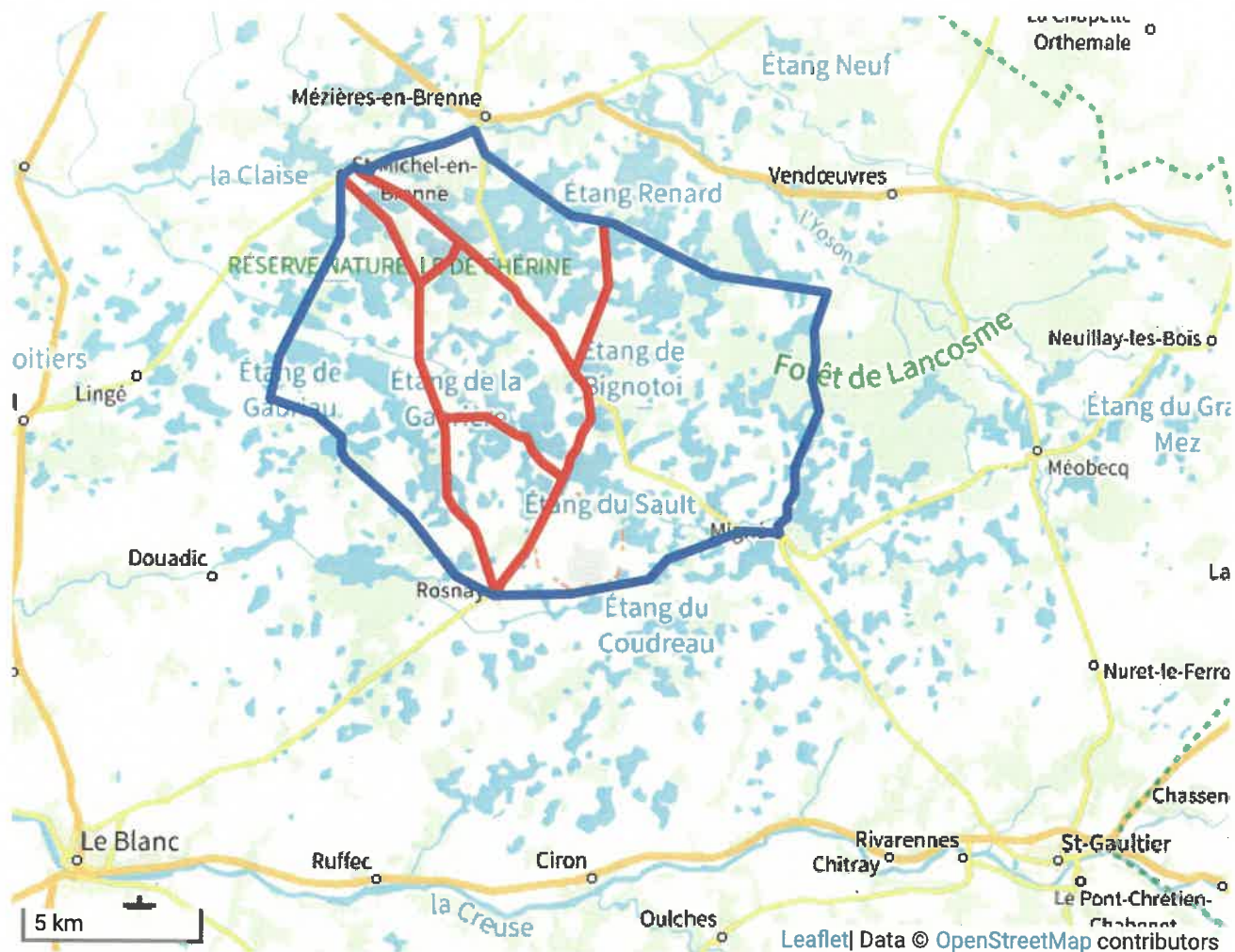
2 ter route de la Grand' Borne, 36300 LE BLANC - Tél. 02.54.48.99.90

DGARTPE-UTLEBLANC@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation D15 - D6A - D17 - D17A - D44

Par la D15 sur la commune de Rosnay

Par la D27 sur les communes de Rosnay et Migné

Par la D24 sur les communes de Migné et Vendœuvres

Par la D21 sur les communes de Vendœuvres et Mézières-en-Brenne

Par la D15 sur la commune de Mézières-en-Brenne

Par la D6 sur les communes de Mézières-en-Brenne et Saint-Michel-en Brenne

Par la 43 sur les communes de Saint-Michel-en Brenne et Lingé

Par la D32 sur la commune de Lingé

Par la D17 sur les communes de Lingé et Rosnay

Par la D32 sur la commune de Rosnay